

RÈGLES DE VENTE DES FORFAITS POUR LE TRAJET TOURISTIQUE ET LE PARCOURS MINIER

1. Le forfait se compose de deux parties :
 - un billet pour une visite individuelle du Trajet touristique
 - un billet pour une visite individuelle du Parcours minier
2. Les types de forfaits et leurs prix sont inclus dans les tarifs des services touristiques proposés par la Mine de Sel « Wieliczka » S.A.
3. Les règles d'octroi des réductions découlent des tarifs des services touristiques pour le Trajet touristique et le Parcours minier.
4. Les forfaits sont disponibles dans les points de vente suivants :
 - aux guichets de la Mine au 10 de la rue Daniłowicza ainsi qu'au Puits Regis, 9 place Kościuszki.
 - par vente en ligne sur le site www.kopalnia.pl
5. Le visiteur individuel qui achète un forfait peut visiter le Trajet touristique et le Parcours minier à des dates différentes.
6. Le forfait est valable 1 mois (30 jours) à compter de la date d'achat.
7. Le forfait est établi au nom du bénéficiaire.
8. Le forfait se compose de 2 billets vendus ensemble, selon les règles d'achat des billets aux différents points de vente, pour des dates et heures précises de visite, à l'avance ou au guichet.
9. Il est possible de modifier la date et l'heure de la visite du Parcours minier dans un délai de 7 jours à compter de la date d'achat du forfait, en envoyant un mail à l'adresse trasa.gornicza@kopalnia.pl, à condition de recevoir une réponse confirmant le changement de date et d'heure.
10. Il n'est pas possible de modifier la date et l'heure de la visite du Trajet touristique indiquée sur le billet.
11. Le forfait est indivisible, il n'est pas possible de le rendre, ni aucun de ses différents éléments.
12. Si le forfait n'est pas utilisé dans les 30 jours suivant la date d'achat, sa validité expirera sans possibilité de remboursement.
13. Il est possible de prolonger la validité du forfait au-delà d'un mois si la Mine n'est pas en mesure d'assurer son utilisation.
14. Ce règlement entre en vigueur au 1er janvier 2021 et est valables jusqu'à son remplacement par un nouveau règlement.